

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit : RATS ET SOURIS BLE - HPCRATBLE

Description du produit : Appât rodenticide anticoagulant sous forme de blé entier prêt à l'emploi contenant 0.005% de DIFENACOUM et 0.001% de DENATONIUM BENZOATE.

Type d'utilisateur : professionnels ; professionnels formés ; particuliers/non professionnels

1.1 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit biocide (TP 14), appât rodenticide forme de céréales prêt à l'emploi – Appât sur grain (AB).
Utilisation conseillée : Lutte contre les rongeurs : rats et souris.
Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

FOURNISSEUR : HAUTE PERFORMANCE CHIMIE
 ZAC DES EPALITS
 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY
 Tél.: 04 77 76 99 31
 Fax : 04 77 76 98 83
 Email : hpchimie@hpchimie.com - www.hpchimie.com

1.2 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Pas de classement toxicologique.

Produit non dangereux selon les différentes directives européennes sur les produits dangereux.

Principaux risques chimiques et physiques : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour la santé : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour l'environnement : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

2.2 Elements d'étiquetage

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :

Pas de classement toxicologique.

Produit non dangereux selon les différentes directives européennes sur les produits dangereux

Symboles et indications de danger :

Aucuns

Phrases de danger :

Aucunes

Conseils de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants (usage non professionnel)

P103: Lire l'étiquette avant utilisation. (usage non professionnel)

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aigue, contacter le 15 (ou 112).

*Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux ; Stocker à l'abri de la lumière.

P401 : Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Le port de gants est recommandé. Se laver les mains après utilisation

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1999/45/CE:

Phrases de sécurité:

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.
S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette
S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

2.3Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélange

Substance	N° CAS	N° EINEC	%(p/p)	Symbole	Phrase R	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE:
Difénacoum Annex I index N°: 607-157-00-X	56073-07-5	259-978-4	0,005% ou 0,05g/kg	T+, T, N	28-48/25-50/53	Acute Tox. 2 STOT RE 1(*) Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 H300, H372 , H400, H410
Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	0,001% ou 0,01g/kg	Xn, Xi	20/22-38-41-52/53	Acute Tox 4 (*) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Aquatic Chronic 3 H302, H315, H318, H332, H412
Autres composants			QSP 100			

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

Informations générales :

La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant.

Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps.

En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.1 Description des premiers secours

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un Samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

Après contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau savonneuse et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable. Si nécessaire consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion :

Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

Après inhalation :

Aucun danger par inhalation

4.2 Principaux symptômes et effets différés aigus

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.

Administrer de la Vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

Contre-indication : Anticoagulants.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés : L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

5.3 Conseils aux pompiers

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

6 MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1 Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.

Informers les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques.

Suivre les indications du point 13.

Autres consignes voir chapitre 8 et 13.

7 STOCKAGE ET MANIPULATION

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.

Porter des gants et manipuler les céréales avec une petite pelle.

Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage.

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi). Ne pas ouvrir les sachets doses.

Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité. Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Appât rodenticide en bloc à l'usage des professionnels et non professionnels.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition pour la substance active :

Usage professionnel avec des gants : 1.3×10^{-7} mg/kg poids corporel (bw)/jour

Usage particulier avec gants : 1.3×10^{-7} mg/kg poids corporel (bw)/jour

8.2 Contrôle de l'exposition

Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :

Protection respiratoire : Non nécessaire lorsque le produit est présenté en sachet. Porter un équipement de protection respiratoire (FFP2) lors du transvasement des grains en vrac.

Protection des mains : gants pour produits chimiques. A remplacer s'ils sont souillés.

Protection des yeux : Non nécessaire.

Protection de la peau : vêtements de protection à remplacer s'ils sont souillés.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques.

Prendre toutes les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Aspect : blé

Couleur : bleue

Odeur : caractéristique blé

Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :

PH : 6.33 à 20.6 °C après 10 min¹

Point/intervalle d'ébullition : sans objet

Point/intervalle de fusion : sans objet

Point éclair : sans objet

Inflammabilité : Non inflammable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés oxydantes : Non oxydant

Densité relative : 0.744 g/mL (20°C)¹

9.2 Autres informations

N/A.

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

N/A.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.
Suivre les indications de l'étiquette.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non connue.

10.4 Conditions à éviter

Exposition aux températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut libérer des gaz dangereux (monoxyde de carbone,...).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Information sur la préparation:

Irritation cutanée :

Non irritant (lapin) - substance active ²

Non irritant (lapin) - préparation à 0.005%¹

Irritation des yeux :

Non irritant (lapin) - substance active ²

Non irritant (lapin) - préparation à 0.005%¹

Irritation de la peau :

Non irritant en utilisation normale.

Sensibilisation de la peau :

Non sensibilisant (cobaye) – substance active ²

Non sensibilisant (souris) – préparation à 0.005%¹

Inhalation :

Non concerné.

Information sur préparation à 0.005%:

Toxicité orale aiguë :

DL₅₀ rat, préparation à 0.005% : > 2000mg/kg poids corporel (bw)¹

Toxicité dermique aiguë :

DL₅₀ rat, préparation à 0.005% : > 2000mg/kg poids corporel (bw)¹

Inhalation aiguë :

N/A

Effets dangereux : la préparation a des effets anticoagulants et peut causer des hémorragies internes, l'effet peut être retardé.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation n'est pas toxique pour l'environnement, nous fournissons néanmoins les données relatives aux composants classés dangereux pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Ecotoxicité :

Toxicité aiguë poisson : CL50 substance active = 0.33 mg/L²

Toxicité aiguë daphnia : CL50 substance active = 0.91 mg/L²

Inhibition croissance d'algues : CL₅₀ substance active 0.14 mg/L²

Difénacoum :

Toxicité aigüe poisson : CL₅₀ substance active = 0.33 mg/L²

Toxicité aigüe daphnie : CL₅₀ substance active = 0.91 mg/L²

Inhibition croissance d'algues : CL₅₀ substance active 0.14 mg/L²

Denatonium benzoate :

Poissons LC₅₀ (96h) : >1000mg/L

LC₅₀ (crevettes)(96h): >400mg/L

Daphnia magna EC₅₀ (48h):13mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

La substance active est hydrolytiquement stable et non biodégradable mais facilement photodégradable.²

Difénacoum :

Les principes actifs sont peu dégradables.

Dénatonium benzoate:

Dans l'eau : dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Difénacoum: Log Pow> 3.3 (Study CH-14/96-B Chemservice)

Dénatonium benzoate: Log Pow = 0,9

12.4 Mobilité dans le sol

Difénacoum: Le coefficient d'absorption de la substance active est K_{oc} = 1.9 x 10⁶ (calculé) non mobile dans le sol.²

Denatonium benzoate : Pas de données.

12.5 Résultat des évaluations PBT et PvB

Difénacoum: Pas de données.

Denatonium benzoate : Pas de données.

12.6 Autres effets néfastes

Difénacoum: Pas de données.

Denatonium benzoate : Pas de données.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Déchets / produits non utilisés :

Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les cours d'eau.

Emballages souillés :

Pour les particuliers : éliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères; ne pas réutiliser l'emballage.

Pour les professionnels : rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

N/A.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

N/A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

N/A.

14.4 Groupe d'emballage

N/A.

14.5 Dangers pour l'environnement

N/A.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le transport de ce produit n'est pas soumis à la réglementation sur le transport des « produits dangereux ».

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N/A.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlementation/ législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 67/548/CE (et modifications)

Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

Règlement n°1272/2008/CE (CLP)

Règlement n°790/2009/CE (et modifications)

Directive 98/8/CE

CAR (Competent authority report Bromadiolone)

Directive 453/2010/CE

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

N/A

16 AUTRES INFORMATIONS

Phrases de danger et de prudence selon le règlement 1272/2008 : formulation section 2

Symboles et indications de danger :

Aucuns

Phrases de danger :

Aucunes

Conseils de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants (usage non professionnel)

P103: Lire l'étiquette avant utilisation. (usage non professionnel)

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aigue, contacter le 15 (ou 112).

*Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux ; Stocker à l'abri de la lumière.

P401 : Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Le port de gants est recommandé. Se laver les mains après utilisation

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1999/45/CE section 2:Phrases de sécurité:

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.	S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.	S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette
S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.	S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Symboles ; Phrases R et phrases H pour les composants : section 3Symboles de Danger

T	Facilement inflammable
T+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif
Xi	Irritant

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion R28 : Très toxique en cas d'ingestion. R38 : Irritant pour la peau R41 : Risque de lésions oculaires graves R48/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H300 : Mortel en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H332 : Nocif par inhalation. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	---

Acute Tox 2 & 4 : Toxicité aigüe catégorie 2 & 4

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée 1

Skin Irrit 2 : Irritation cutanée

Aquatic Acute 1 / Aquatic Chronic 1 & 3 : Danger pour le milieu aquatique catégorie 1 & 3

Eye Dam 1 : Lésions oculaires graves 1

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.